

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LAVIOLETTE
VILLE DE LA TUQUE

RÈGLEMENT NO 1000-177-01-2015 « modifiant le règlement no 1000-177-2014 « relatif au zonage » de la Ville de La Tuque (Carrefour La Tuque).

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Tuque, tenue le 17 novembre 2015 sous la présidence du maire, monsieur Normand Beaudoin et à laquelle étaient présents la conseillère madame Sylvie Lachapelle ainsi que les conseillers messieurs Luc Martel, Jean Duchesneau, Claude Gagnon, André Mercier et Julien Boisvert, formant le quorum.

ATTENDU que le règlement no 1000-177-2014 « relatif au zonage » de la Ville de La Tuque est entrée en vigueur le 17 février 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A 19-1);

ATTENDU que le Carrefour La Tuque a déposé à la Ville de La Tuque une demande de modification de zonage afin de permettre l'aménagement d'un accès extérieur au côté nord du Carrefour La Tuque, suite à la demande du ministère de la Justice;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire tenue le 16 août 2015 par le conseiller, monsieur Jean Duchesneau;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement a eu lieu le 5 octobre 2015;

ATTENDU que le nombre de demande requis pour que la demande de participation à un référendum à l'égard de ce règlement soit valide n'a pas été atteint;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT NO 1000-177-01-2015, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus, fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage (carte 4 de 8) faisant partie intégrante du règlement no 1000-177-2014 « relatif au zonage » de la Ville de La Tuque est modifié afin de permettre l'agrandissement de la zone commerciale (C-771).

ARTICLE 3

Le plan à l'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

FAIT ET ADOPTÉ par le conseil municipal de Ville de La Tuque à son assemblée ordinaire du **17 novembre 2015**.

Jean-Sébastien Poirier
Greffier

Normand Beaudoin
Maire



ANNEXE 1

MODIFICATION DE ZONAGE / CARREFOUR LA TUQUE

